

AMIANTE - Sous-Section 4

Recyclage Personnel d'Encadrement



Durée : 1 jour – 7 heures
Nombre de stagiaires : 10

1/1

Personnes concernées

Personnel d'Encadrement de chantier ayant une attestation de compétence en cours de validité.

Prérequis

Attestation de compétence en cours de validité (de moins de 3 ans)
Prévoir un certificat médical portant la mention : « pas de contre-indications au port des équipements de protection respiratoire ».

Objectifs

Actualiser les connaissances en vue de renouveler l'attestation de compétence « Personnel d'Encadrement de Chantier ».

Programme

- Rappel de l'enseignement théorique délivré lors de la formation initiale ou de recyclage
 - Connaître le risque Amiante
- Présentation de l'évolution réglementaire en vigueur depuis la formation initiale ou de recyclage
 - Connaître les enjeux de la réglementation. (Le Code du travail et Code de la Santé publique)
- Connaître et faire appliquer les mesures de prévention collectives et individuelles.
 - Identification des trois niveaux d'empoussièrement.
 - La V.L.E.P. (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle).
 - Opérations pouvant entraîner la libération des fibres d'amiante.
 - Méthodes de travail et procédures recommandées par l'encadrement.
 - Méthode de réduction de l'émission de fibres et procédure de contrôle.
 - Rôle des équipements de protections collectives.
 - Procédure de décontamination et équipements.
 - Principe de ventilation et captage des poussières à la source.
 - Procédure de traitement des déchets.
 - Équipement de protections individuelles : rôle, limite d'efficacité, maintenance, durée maximum d'intervention en fonction des équipements et des conditions de travail (chaleur, etc.).
 - Connaître et appliquer les procédures de travail et respect du mode opératoire spécifique au type d'activité.
 - Contrôle en cours d'intervention.
- Mise en situation pratique.
 - Être capable de définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux..

Evaluation et validation

QCM – Attestation de stage.

Alternance de cours théoriques et pratiques.

Une attestation de stage sera délivrée en fin de formation.

Au terme de la formation et du contrôle de connaissances théoriques et pratiques, une attestation de capacité sera délivrée au participant.